

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 19 février 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13/02/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Michèle BOUTONNET, Arnaud BRUGIER, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Noémie REBOUL, Elodie TROUCHE, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Eric CARRARA (donne pouvoir à Franck ANDRIEU),

Présents(es) : 17, **Représenté(s-es)** : 1, **Votant(s-es)** : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 :

M. Le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026 tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme**

**Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER**



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 26/02/2026
Et publication le 26/02/2026



**Le Maire
David MAZARS**

DCM N°2026-8 du 19/02/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026

.....

Date de décision: 19/02/2026

Date de réception de l'accusé 27/02/2026

de réception :

.....

Numéro de l'acte : DCM26021911

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260219-DCM26021911-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblees

autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 2026-8 DCM Approbation du PV de la séance du 22-01-2026 - Copie.doc
(99_DE-012-211200431-20260227-DCM26021911-DE-1-1_1.pdf)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 19 février 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13/02/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Michèle BOUTONNET, Arnaud BRUGIER, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Noémie REBOUL, Elodie TROUCHE, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Eric CARRARA (donne pouvoir à Franck ANDRIEU),

Présents(es) : 17, **Représenté(s-es)** : 1, **Votant(s-es)** : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 19 février 2026 :

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le Conseil Municipal est invité à nommer un membre de son assemblée pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DESIGNER Arnaud BRUGIER, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance,
- AUTORISER M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 26/02/2026
Et publication le 26/02/2026



Le Maire
David MAZARS



DCM N°2026-9 du 19/02/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 19
février 2026

.....
Date de décision: 19/02/2026

Date de réception de l'accusé 27/02/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26021907

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260219-DCM26021907-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .4 .2

Institutions et vie politique

Delegation de fonctions

temporaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2026-9 DCM Désignation du secrétaire de séance pour le CM du 19-02-
2026.doc (99_DE-012-211200431-20260227-DCM26021907-DE-1-
1_1.pdf)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 19 février 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13/02/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Michèle BOUTONNET, Arnaud BRUGIER, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Noémie REBOUL, Elodie TROUCHE, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Eric CARRARA (donne pouvoir à Franck ANDRIEU),

Présents(es) : 17, **Représenté(s-es)** : 1, **Votant(s-es)** : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Avis sur l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement de la Société Malrieu :

M. Le Maire indique que la Société MALRIEU a déposé un permis de construire en date du 22 décembre 2025 pour son projet de nouveau bâtiment sur la parcelle ZB 27 (bureaux ; entrepôts de stockage et local de charge).

Le projet nécessite parallèlement d'enregistrer une demande au titre du classement « installation classée pour la protection de l'environnement » (ICPE) pour la plateforme, la gestion de l'eau, la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Une procédure de consultation du public est en cours, ouverte du jeudi 12 février au vendredi 13 mars 2026. Un dossier de consultation est disponible en mairie. L'installation étant sur le territoire de la Commune, le Conseil Municipal est invité à formuler un avis sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception de 6 abstentions, donne un AVIS FAVORABLE à la demande ICPE.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 26/02/2026
Et publication le 26/02/2026



Le Maire
David MAZARS



DCM N°2026-10 du 19/02/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Avis sur l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement de
la Société Malrieu

Date de décision: 19/02/2026

Date de réception de l'accusé 27/02/2026

de réception :

Numéro de l'acte : DCM26021908

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260219-DCM26021908-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .2 .9

Urbanisme

Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2026-10 DCM portant Avis sur l'ICPE Malrieu.doc (99_DE-012-
211200431-20260227-DCM26021908-DE-1-1_1.pdf)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 19 février 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13/02/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Michèle BOUTONNET, Arnaud BRUGIER, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Noémie REBOUL, Elodie TROUCHE, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Eric CARRARA (donne pouvoir à Franck ANDRIEU),

Présents(es) : 17, **Représenté(s-es)** : 1, **Votant(s-es)** : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Délibération de principe pour la construction d'un centre de secours :

M. Le Maire indique qu'à la suite de plusieurs réunions entre Rodez Agglo, le Conseil Départemental 12, les maires des communes formant le secteur d'intervention du centre d'incendie et de secours de Rodez, les représentants du SDIS 12, il est proposé de construire un bâtiment neuf destiné à répondre aux besoins actuels du centre de secours, sous la maîtrise d'ouvrage du service départemental d'incendie et de secours de l'AVEYRON.

Pour cela, il est proposé de prendre une première délibération de principe sur les options évoquées ci-dessus, et notamment sur la prise en charge des études débouchant sur un avant-projet avec estimation chiffrée.

Il conviendra dans un deuxième temps de prendre une délibération définitive au vu du chiffrage réel, du plan de financement prévisionnel et de la participation prévisionnelle de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE le principe d'engager des travaux de construction du centre de secours à Rodez sur le terrain vendu par la Communauté d'Agglomération Rodez.
- ACCEPTE la maîtrise d'ouvrage par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'AVEYRON. Ce dernier devra faire réaliser un avant-projet faisant apparaître le coût estimatif définitif de l'opération,
- ACCEPTE de participer au coût des études engagées pour déterminer le coût prévisionnel définitif de l'opération. Celui-ci sera réparti entre communes défendues au nombre d'habitants défendus,
- INDIQUE que l'accord définitif interviendra après présentation du projet et de son coût prévisionnel définitif,
- AUTORISE M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER



Le Maire
David MAZARS

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 26/02/2026
Et publication le 26/02/2026

DCM N°2026-11 du 19/02/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération de principe pour la construction d'un centre de secours

.....
Date de décision: 19/02/2026

Date de réception de l'accusé 27/02/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26021909

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260219-DCM26021909-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2026-11 DCM de principe pour la construction d'un centre de
secours.doc (99_DE-012-211200431-20260227-DCM26021909-DE-1-
1_1.pdf)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 19 février 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13/02/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Michèle BOUTONNET, Arnaud BRUGIER, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Noémie REBOUL, Elodie TROUCHE, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Eric CARRARA (donne pouvoir à Franck ANDRIEU),

Présents(es) : 17, **Représenté(s-es)** : 1, **Votant(s-es)** : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Avis sur l'enregistrement au titre de l'article L.512-7 du code de l'environnement présenté par RAGT PC en vue d'exploiter un entrepôt de stockage de matières combustibles :

M. Le Maire indique que la Société RAGT a déposé une demande d'enregistrement ICPE en vue d'une régularisation administrative de son activité de stockage de matières combustibles en entrepôt couvert.

En effet cet entrepôt de stockage d'un volume de 106 172 m³ relève du régime de l'enregistrement au titre de l'article L512-7 du code de l'environnement.

Une procédure de consultation du public a eu lieu du mardi 13 janvier 2026 au 13 février 2026. Un dossier de consultation étant disponible en mairie. L'installation implantée sur le territoire de la Commune, le Conseil Municipal est invité à formuler un avis sur l'enregistrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne un AVIS FAVORABLE.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme**

**Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER**



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 26/02/2026
Et publication le 26/02/2026



**Le Maire
David MAZARS**



DCM N°2026-12 du 19/02/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Avis sur l'enregistrement au titre de l'article L.512-7 du code de

Objet de l'acte : l'environnement présenté par RAGT PC en vue d'exploiter un entrepôt
de stockage de matières combustibles

Date de décision: 19/02/2026

Date de réception de l'accusé 27/02/2026
de réception :

Numéro de l'acte : DCM26021910

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260219-DCM26021910-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .6

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine prive

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2026-12 DCM portant Avis sur l'ICPE RAGT PC.doc (99_DE-012-
211200431-20260227-DCM26021910-DE-1-1_1.pdf)